

Affaire de la banderole

Pédophile, chômeur, consanguin : des insultes ?

Le présent texte n'a pas vocation de remettre en cause l'intention insultante d'une poignée de supporters adverses lors d'une manifestation sportive, instaurant ainsi un climat de racisme régional, mais porte sur le fond qu'il est important de rappeler ici.

On s'indigne pour des termes visiblement admis pour insultants, mais décryptons ceux-ci et reposons les définitions des termes relevés (par exemple sur Wikipédia) afin de relever en quoi ils le seraient et s'ils le sont :

1) La pédophilie :

Étymologie : "paedos" = enfant & "philein" = aimer (ou philos: ami)

La pédophilie est, en psychiatrie, l'attirance sexuelle d'un adulte envers les personnes impubères (moins de 13 ans). Un pédophile est une personne découvrant ce type d'attirance. La pédophilie est classée en tant que trouble de la préférence sexuelle selon la CMI et parmi les paraphilies selon le DSM.

En France, comme dans la plupart des sociétés modernes, ce type d'attirance est considéré comme une perversion sexuelle et les activités s'y rapportant sont condamnées par la loi. De ce fait, dans le langage courant, le terme pédophilie a une forte connotation péjorative et le terme pédophile est souvent utilisé par abus de langage pour désigner une personne condamnée par la justice pour des crimes ou délits en rapport avec l'abus sexuel sur mineur ou la pornographie infantile.

Je puis sur ce terrain apporter ma définition personnelle, compte-tenu de mon expérience. Elle rejoint en partie la définition officielle : la pédophilie est une attirance sexuelle et affective fixe ou durable pour les enfants pré-pubères (moins de 13 ans), le terme ne désigne aucunement les actes mais uniquement l'attirance.

Les actes sexuels sur enfants, systématiquement qualifiés de "pédophiles" ne sont de plus pas nécessairement l'apanage des pédophiles, 80% étant commis dans le cercle familial par des personnes non spécifiquement attirés par les enfants de façon fixe et durable. Il serait donc bon de réfléchir à une nouvelle sémantique pour éviter les dérapages et stigmatisations inutiles.

2) La consanguinité est la parenté entre deux personnes (ou plus globalement deux êtres vivants), ou à l'intérieur d'une population (même espèce).

Concept d'abord empirique et lié à l'élevage, ainsi qu'à certaines pratiques matrimoniales, il a été formalisé par la génétique avec la découverte des supports matériels de l'hérédité. Il a été ensuite étendu, ce qui a conduit au concept de biodiversité qui ne s'applique pas à une espèce mais à l'ensemble de la biosphère.

3) Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Cette définition du chômage connaît de nombreuses variantes et son concept donne toujours lieu à des controverses théoriques et statistiques.

Les chômeurs subissant une conjoncture particulièrement difficile, indépendante de leur volonté apprécient l'insulte !

Traiter quelqu'un de pédophile, de chômeur ou de consanguin, dans le but de l'insulter, n'a donc aucun sens. D'autant que ces trois états ne sont pas le résultat d'un choix personnel, mais de situations subies, indépendante de l'intégrité de l'individu visé. Pourtant, les supporters ne sont pas seuls à lui endosser un aspect péjoratif ; journalistes, intellectuels, artistes et politiques également n'ont pas hésité à relayer avec force cet aspect, sans remettre en cause l'erreur de fond commise, jouant ainsi le jeu des protagonistes.

J'imagine fort le profond sentiment de rejet que doit ressentir celui ou celle qui se sent à la fois attiré par les enfants et, qui plus est, au chômage... Je ne vois pas en quoi admettre ces termes en tant qu'insultes lui permettra de se relever de sa situation.

Alors, les conséquences de cet acte de violence (car ça en demeure un dans le contexte donné) sont-elles à considérer à l'aulne de leur intention (insulter, même si, on l'a vu d'après les définitions l'acte reste manqué sémantiquement parlant) ou des termes en soi ? Nous pouvons effectivement condamner l'intention suivie de l'acte, mais doit-on condamner les insultes qui n'en sont en réalité pas ? Dans le fond, ce qui aurait pu être simplement ridiculisé, en démontrant le manque d'intelligence de certains, a été pris au sérieux, au point de déployer aujourd'hui des sommes considérables afin d'en rechercher les auteurs.

Voilà ce qui me choque davantage que l'acte en soi.

Latifa Bennari, Willm Nicolas
Association l'Ange Bleu
<http://www.ange-bleu.com>
contact@ange-bleu.com
Wnicolas1@gmail.com